

CONCOURS PHOTO

Jusqu'au 31 mars 2019



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours s'adresse à tout résident canadien adulte.
Les employés de Plein air Lanaudia ne peuvent participer à ce concours.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage Plein air Lanaudia de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.
- Les photographies doivent avoir été prises à Plein Air Lanaudia.
- Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir via notre page Facebook et par courriel. L'envoi courriel doit se faire en format JPEG de haute résolution.
- Chaque photo inscrite au concours doit être accompagnée d'une brève description de ce qu'elle représente pour vous.
- Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 10 photos.
- Les photos inscrites ne doivent jamais avoir été publiées dans un média écrit.
- En s'inscrivant au concours, le participant concède à Plein air Lanaudia le droit d'utiliser la photo à des fins promotionnelles. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.
- Les photos lauréates seront publiées sur notre page Facebook et sur notre site internet : lanaudia.ca.
- Date limite d'inscription au concours : 31 mars 2019 à 23h59.
- Le jury, composé des employés de Plein Air Lanaudia, désignera les gagnants le 15 avril 2019. Les lauréats seront avisés par téléphone ou par courriel. Les prix seront par la suite adressés par courrier.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera les gagnants en fonction des critères suivants :

- Respect du thème
- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité de l'image
- Respect des règlements

